



La Rochelle, le 13 juin 2008

A

M. Jean-Louis LOBSTEIN  
I.A. - D.S.D.E.N de la Charente-Maritime  
Inspection académique  
Cité administrative Duperré  
BP 508  
17021 LA ROCHELLE CEDEX 1

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Une nouvelle circulaire ministérielle précise la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement éducatif pour la rentrée 2008.

Ce dispositif, présenté dans la lettre de mission du président de la République au ministre de l'Éducation nationale est déjà en vigueur dans les collèges de l'éducation prioritaire depuis la rentrée 2007.

Désormais, à la rentrée, il doit aussi être organisé dans les écoles élémentaires situées en réseau ambition-réussite ainsi que dans les écoles volontaires situées en zone « ordinaire » (décision qui relève de la municipalité et de l'IA).

On peut légitimement s'interroger sur l'extension de ce dispositif 2<sup>d</sup> degré aux écoles élémentaires.

Ce texte n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable avec les syndicats enseignants et plusieurs questions sont complètement éludées :

- ? Quelles conditions de mise en place ? Qui intervient ? Qui coordonne ce dispositif ?
- ? Quelles articulations avec les autres dispositifs périscolaires existants et la mise en place à la rentrée prochaine des heures d'aide personnalisée aux élèves en difficulté ?
- ? Comment inscrire ce dispositif dans le projet d'école, déjà sérieusement compliqué par la nouvelle organisation de la semaine scolaire ?
- ? Quels moyens de financements, non seulement des intervenants mais aussi de matériels ? Quelles incidences sur les municipalités en terme de locaux, équipements, personnels ?

**SE-UNSA 17**

1 place des Britanniques, 17000 LA ROCHELLE



05.46.44.42.22



05.46.44.00.21



[17@se-unsas.org](mailto:17@se-unsas.org)



<http://sections.se-unsas.org/17/>

- ? Quelles seront les modalités d'inscription des élèves dans le R.A.R. mais aussi les autres écoles volontaires ?
- ? Quel sera le cahier des charges pour la personne « responsable de site » ?
- ? Quelles seront les procédures de recherche d'associations agréées ?

Enfin, on ne peut que s'interroger sur les emplois du temps de certains élèves qui cumuleront aide personnalisée, accompagnement éducatif et stage de remise à niveau pendant les vacances scolaires !

Le texte ministériel ne donnant pas de réponses à toutes ces interrogations, nous souhaitons, **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**, que vous puissiez nous apporter des réponses claires lors du CTPD du 25 juin.

Veillez recevoir, **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**, mes salutations respectueuses.

La Secrétaire départementale



Catherine BOUBIEN